

Impact du facteur socioculturel sur les inégalités de réussite entre les filles et les garçons aux épreuves du baccalauréat sportif.
Mokrani Farida - IEPS Sidi Abdellah-Zeralda-Université d'Alger 3.

**Impact du facteur socioculturel sur les inégalités
de réussite entre les filles et les garçons aux
épreuves du baccalauréat sportif**

Mokrani Farida, maître de conférence B, IEPS Sidi Abdellah
Zeralda Université d'Alger 3

Résumé

Il s'agit de faire le point sur les facteurs susceptibles de créer les inégalités de réussite entre les filles et les garçons aux épreuves du baccalauréat sportif. Il apparaît clairement que les facteurs discriminatifs dans ces faits sont liés à l'environnement socioculturel sous ses différents aspects dont : le milieu social, religieux, parental, motivationnel, la mixité, le facteur corporel et vestimentaire ainsi que l'engagement de l'état envers l'EPS.

Mots clés : EPS, sexe, bac sportif, environnement socioculturel.

ملخص:

يتضمن الموضوع إظهار العوامل القادرة على إحداث فروقات النجاح بين الذكور و الإناث المعطلين على شهادة البكالوريا الرياضية. و يتضح جليا أن العوامل المحددة لهذه الأمور مرتبطة بالبيئة الاجتماعية الثقافية بمختلف جوانبها: كالوسط الاجتماعي، الدني، اتجاه الأولياء، الحوافز، الاختلاط، العامل المورفولوجي، وكذا دعم الدولة للتربية البدنية والرياضية.

الكلمات الدالة : تربية بدنية ورياضية - الجنس - بكالوريا رياضي - البيئة الاجتماعية

الثقافية

Problématique

Le rapport de l'État algérien présenté à la conférence internationale sur l'éducation à Genève (2004) souligne, "le droit à l'enseignement à tout Algérien et à toute Algérienne ; ce droit est assuré par la généralisation de l'enseignement de base, et par là, garanti l'égalité des chances en matière de conditions de scolarisation et de poursuite d'étude après l'enseignement de base". L'éducation physique et sportive n'échappe pas à cette instruction, puisque l'ordonnance n°95-09 de Février 1995, relative à l'organisation et au développement du système national de la Culture Physique et Sportive, stipule que « l'État assure et garanti le développement de l'éducation physique et sportive ».

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi n°04-10 de 2004 relative à l'éducation physique et aux sports. Le chapitre II souligne en particulier dans son article 6 que l'enseignement de l'EPS est obligatoire à tous les paliers de l'éducation nationale. Il est introduit comme matière obligatoire dans les programmes d'éducation, de formation et d'enseignement professionnels. Il est sanctionné par une évaluation "certificative".

Le baccalauréat sportif, avant sa promulgation en tant qu'épreuve obligatoire au même titre que les autres matières d'enseignement (maths, physique, arabe, français, anglais...), n'a pas soulevé beaucoup d'interrogations du moins par la communauté éducative. On se limite à une évaluation ponctuelle utilisée sous forme de contrôle continu appelé contrôle en cours de formation. C'est le même enseignant qui évalue ses candidats.

Depuis son obligation dans l'enseignement secondaire et technologique (Mai 2005), cette évaluation se veut résolument cartésienne. Les nouvelles directives ont ainsi supprimé la

Impact du facteur socioculturel sur les inégalités de réussite entre les filles et les garçons aux épreuves du baccalauréat sportif.
Mokrani Farida - IEPS Sidi Abdellah-Zeralda-Université d'Alger 3.

participation et l'assiduité de l'élève, trop subjectives. Désormais la performance devient chiffrée. Là encore, ces modifications ont pour objectif la stricte égalité entre les candidats. Cette méthode d'évaluation est dite « certificative ».

Pour traiter cela, nous sommes parti d'un constat des résultats obtenus aux épreuves du baccalauréat sportif (mai 2008) dans le cadre d'une étude préliminaire menée auprès de la circonscription académique de Cheraga de la Wilaya d'Alger Ouest, pour une population de 862 candidats dont 479 filles et 381 garçons. Ces résultats se singularisent par un écart perceptible des moyennes obtenues entre les filles et les garçons.

Certes, cette problématique que nous tenterons d'élucider à travers notre étude ne sera probablement pas une tâche facile. Néanmoins, nous savons dès le départ qu'une telle étude déboucherait sur un domaine bien plus vaste que celui de l'échec de l'examen du baccalauréat sportif pour la gente féminine. Parmi ces facteurs, nombreux ne sont pas directement perceptibles. Complexe, parce que c'est un sujet d'actualité dans notre société, influencé par une forte désirabilité sociale : celle de paraître équitable, tout en restant prisonnier pour la plupart d'une éducation et d'une socialisation où le masculin domine le féminin (Bourdieu, 1998). Cette domination masculine semble surtout déterminée par un vaste ensemble de facteurs inter reliés.

L'attribution de la note au baccalauréat sportif posant un certain nombre d'interrogations, la question des ressources physiques n'est-elle pas fondamentalement liée au facteur socioculturel des filles et des garçons ?

Autrement dit, l'environnement socioculturel n'influe-t-il pas sur les attitudes qu'adoptent les filles à l'égard de

l'éducation physique et sportive participant ainsi à la création des inégalités de réussite aux épreuves du baccalauréat sportif ?

1. Hypothèse

Les attitudes qu'adoptent les filles à l'égard de l'éducation physique et sportive compromettent leurs chances de réussite, comparativement aux garçons lors des épreuves du baccalauréat sportif, sous l'influence de l'environnement socioculturel.

2. Objet de l'étude

Le champ de notre étude sera orienté vers l'identification des facteurs socioculturels susceptibles d'influencer les inégalités de réussite aux épreuves du baccalauréat sportif entre les filles et les garçons.

3. Univers de l'enquête

2.1. Moyen de vérification : le premier moyen de vérification de notre enquête est à base d'un questionnaire, sachant que celui-ci remplit deux fonctions, celle de la facilité des conditions de passation et celle de la possibilité d'une récolte d'un grand nombre d'information sur le sujet de notre recherche afin de faire un rapprochement avec l'hypothèse de départ sur les attitudes qu'adoptent les filles à l'égard de l'éducation physique et sportive compromettant leurs chances de réussite, comparativement aux garçons lors des épreuves du baccalauréat sportif, sous l'influence de l'environnement socioculturel.

Le questionnaire est inspiré du modèle établi par Brière, Vallerant, et col., (1995), dans le cadre de leurs travaux sur la définition des différentes formes de motivation développées par les participants vis-à-vis de l'activité sportive pratiquée. Cette technique du questionnaire a été reprise par Boiché (2006) sous une forme abrégée dans le cadre d'une étude sur l'engagement et le désengagement de la pratique sportive, en utilisant des items catégoriels bipolaires, question à choix multiple qualifié de « questionnaire d'opinion » Likert (1932).

Impact du facteur socioculturel sur les inégalités de réussite entre les filles et les garçons aux épreuves du baccalauréat sportif.
Mokrani Farida - IEPS Sidi Abdellah-Zeralda-Université d'Alger 3.

Le deuxième moyen de vérification concerne les épreuves du baccalauréat sportif proprement dites: épreuve de vitesse 60m pour les filles et 80m pour les garçons, épreuve du saut en longueur, épreuve du lancer de poids de 3kg pour les filles et 5 kg pour les garçons, et l'épreuve de résistance de 600m filles et 800m pour les garçons. Prévue par la direction de l'éducation nationale d'Alger "Ouest" (zone Cheraga) par le biais du bureau chargé de la préparation des examens et concours mis à la disposition des chefs de centre le protocole et toutes les informations concernant la mise en place des épreuves de l'éducation physique et sportive (Mai 2010). Les données recueillies seront confrontés aux réponses théoriques recueillies par le questionnaire en approuvant, si celles-ci sont compatibles ou en les rejetant si elles ne le sont pas.

2.2. Population d'étude : La population de notre étude concernant le questionnaire est composée des filles et des garçons des classes terminales du cycle secondaire de l'enseignement général et technique de la région d'Alger Ouest (zone de Cheraga) au nombre de (06). Il s'agit du lycée Polyvalent de Cheraga (Alger) et le lycée de Abdel Malek Ramdhan de Staouali (Alger), Lycée Mohamed Isyakhème de Cheraga (Alger), Lycée Docteur Bachir Montouri de Cheraga (Alger), Lycée Polyvalent de Cheraga (Alger), Lycée Technique de Dely-Ibrahim (Alger), Lycée Abdel Malek Ramdhan de Staouali (Alger), Lycée Technique Colonel Amirouche de Staouali (Alger). Elle est au nombre de 1170 élèves dont 795 filles et 375 garçons.

C'est la même population qui nous a remplie le questionnaire, que nous avons suivi aux épreuves pratiques du baccalauréat sportif, avec un total de 1373 filles et de 697 garçons. Le choix des épreuves est dicté par la direction de l'éducation nationale d'Alger "Ouest" (zone Cheraga) et par le biais du bureau chargé de la préparation des examens et

concours mis à la disposition des chefs de centre le protocole et toutes les informations concernant la mise en place des épreuves de l'éducation physique et sportive. Les épreuves retenues sont au nombre de quatre (04), il s'agit : de épreuve commune de vitesse 60 mètres pour les garçons et les filles, de épreuve commune de saut en longueur pour les filles et les garçons, de épreuve de lancer de poids de 5 kg pour les garçons et de 3 kg pour les filles, de épreuve de résistance d'une distance de 800 mètres pour les garçons et 600 mètres pour les filles.

2.3. Dépouillement : Le dépouillement des données s'est fait à l'aide d'un programme codifié où on a créé un fichier qui contient toutes les informations souhaitées avec la signification de chacun des codes établis. Le cycle de travail se résume par une édition d'un certain nombre de tableaux, et une extraction des données en fonction des variables d'étude. Les données récoltées sont intégrées dans une base de données informatique (Excel). Elles sont traitées à l'aide des logiciels Statistica et SPSS. Le test du Khi-deux a permis de dresser des tables de fréquences et des tableaux de tris croisés en fonction des besoins.

4. Résultats et discussion

L'étude statistique nous a permis d'avoir des résultats des plus fiables et objectifs qu'il soit. Seulement, il serait plus juste de penser que les données statistiques ne peuvent être considérées comme seule source de scientificité. En d'autres termes, l'idée du chiffre comme valeur explicative des attitudes qu'adoptent les filles à l'égard de l'éducation physique et sportive qui compromettent leurs chances de réussite comparativement aux garçons, lors des épreuves du baccalauréat sportif, sous l'influence de l'environnement socioculturel.

Les résultats statistiques ont parfaitement montré la supériorité des notes des garçons (15.49) par rapport à celles

Impact du facteur socioculturel sur les inégalités de réussite entre les filles et les garçons aux épreuves du baccalauréat sportif.
Mokrani Farida - IEPS Sidi Abdellah-Zeralda-Université d'Alger 3.

des filles (14.47) de 1.05 points, ce qui confirme l'hypothèse d'inégalité des chances de réussite aux épreuves du baccalauréat sportif entre les filles et les garçons. Malgré la volonté politique, maintes fois affichée par l'État Algérien, de scolarisation, notamment dans le chapitre III, sur les principes fondamentaux de l'éducation nationale.

L'article 10 rappelle que "l'État garantit le droit à l'enseignement à tout algérienne et algérien sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, ou l'origine géographique". L'enseignement est obligatoire pour toutes les filles et tous les garçons âgés de 6 à 16 ans révolus.

L'éducation physique et sportive n'échappe pas à cette règle, puisque après l'adoption de la loi n° 04-10 en 2004 relative à l'éducation physique et aux sports, notamment dans l'article 8 du chapitre II de l'éducation physique et sportive, on souligne que "l'enseignement de l'EPS est obligatoire à tous les paliers de l'éducation nationale". Elle est introduite comme matière obligatoire dans les programmes d'éducation, de formation et d'enseignement professionnels. Elle est sanctionnée par des examens.

Malheureusement, ces lois parlementaires ne sont pas en conformité avec les résultats des candidats. La variable socioculturelle n'est pas à écarter. Tout en sachant que les objectifs de ces lois sont prioritairement orientés vers la promotion sociale et culturelle.

Plusieurs auteurs se sont intéressés aux écarts de notes entre les filles et les garçons aux épreuves du baccalauréat sportif. Les conclusions auxquelles sont arrivées leurs recherches sont similaires à nos résultats. L'étude de Davis (1982) a parfaitement illustré cette différence en faveur des garçons dans la région parisienne dont les notes des filles sont notablement inférieures à celles des garçons de 0.5 point.

Le même auteur associé à Voland (1987), sur une population de 250000 candidats constate le même phénomène, au niveau national dont la note des garçons, estimée à un score

de 13.28 point comparativement aux filles totalisant seulement 12.47 points avec une différence de 0.91.

Les travaux de Gambasc (1992) et Cecil (2004) sont également arrivés aux mêmes conclusions avec un écart séparant les notes des filles de celles des garçons allant jusqu'à 1.50 points.

La première réaction à ce type de situation est particulièrement liée aux attitudes de l'élève envers la pratique de l'EPS sous l'influence de son environnement socioculturel.

Mais quelle justification allons-nous apporter à cela ?

Théoriquement, les attitudes des filles par rapport à celles des garçons envers l'éducation physique et sportive se manifestent différemment. En se focalisant sur les différents processus qui conduisent les élèves selon leur sexe, à intérioriser divers éléments de la culture environnante (valeurs, normes, codes symboliques, règles de conduite) et à s'intégrer dans la vie sociale, nous allons, sur la base des effets d'une éducation et d'une socialisation différenciées, expliquer le degré de rapprochement de ces élèves à la pratique sportive.

○ L'EPS et le milieu social

Lorsqu'on sait que *"la population de notre étude a parfaitement souligné que les filles se sentent socialement isolées, comparativement aux garçons à l'égard de l'EPS, en exerçant sur elles une pression sociale et en les poussant à s'éloigner de la pratique sportive"*.

Quelle explication allons-nous attribuer à cela ?

Lorsqu'on sait que le système nerveux central de l'enfant aux premières lueurs de sa naissance est préalablement défini par un programme génétique dont les connexions entre les neurones sont à peine ébauchés (Vidal & Benoit-Browaëys 2005), c'est à l'environnement où il évolue qu'intervient la construction de ses circuits neuronaux.

Impact du facteur socioculturel sur les inégalités de réussite entre les filles et les garçons aux épreuves du baccalauréat sportif.
Mokrani Farida - IEPS Sidi Abdellah-Zeralda-Université d'Alger 3.

Les données de Birns, (1998), s'appuyant sur cette hypothèse, souligne que chez les nouveaux nés aucune réelle différence de sexe n'est attestée qui puisse expliquer une quelconque différence dans les capacités exploratoires des enfants. Les différences de sexe relatives à l'exploration spatiale s'installeraient dès les premiers mois de la vie sous l'influence du facteur socioculturel.

Ce qui se traduit selon les travaux de Loyd (1994), en observant des jeux des enfants dans les classes par la séparation des deux sexes. Selon le même auteur, la nature des jeux varie systématiquement. Les garçons s'activent à partir d'un matériel conséquent (tricycles, bascules, toboggans...).

Ils explorent l'espace extérieur et s'engagent dans des activités conquérantes et héroïques. Ils manipulent de nombreux objets qui recouvrent une large palette d'activités issues des sphères professionnelles, sportives, culturelles. Ils disposent de jouets de construction, d'exploration dont le premier et le plus symbolique reste le ballon.

Les filles se situent dans les coins, en périphérie et réalisent de menus objets sous les conseils ou la direction des adultes. Les jouets attribués aux filles (objets mous, doux, reproductions des ustensiles domestiques ou symboles de féminité) sont assez peu variés et concentrés autour de la sphère domestique. Dans leurs jeux, les filles endossent toujours les rôles féminins.

D'où, les phénomènes de socialisation précoces confirment que l'on encourage assez peu les filles à s'activer, à explorer l'espace contrairement aux garçons à qui l'on demande dès leur plus jeune âge de s'engager dans des activités, ce qui est synonyme de courage et de virilité.

Cela conforte les réponses de la population de notre étude en soulignant être *"tout à fait d'accord, quant à la question, qu'elles sont généralement attirées par d'autres activités autre que l'EPS"*.

Dans le même ordre d'idée, les données de Zerdoumi (1970), se basant sur l'aspect éducatif de l'enfant en milieu traditionnel algérien, souligne que les filles sont accueillies sans enthousiasme, même par la maman qui peut être souhaitée, que son premier enfant soit féminin. La fille aura vite une enfance différente du garçon.

Si elle a un frère aîné qu'elle a chassé du sein de la mère, elle n'échappera pas à sa jalousie et devra subir ses caprices, ses services, puis ses exigences. Si elle a des frères et sœurs plus jeunes, elle ne tardera pas à en être la gardienne, si toutefois elle n'en a pas la charge complète.

Cette première initiation influencera tellement son esprit qu'elle s'accommode très tôt à sa féminité, fragile, future mère ne pouvant s'adonner à des jeux et sports virils au même titre que les garçons. Ainsi Faudrait-il envisager pour elles une éducation spécifique, en prenant en compte la « nature », on la prépare à l'égalité sociale toute en assumant sa destinée de femme et mères épanouie ?

○ **Considérations sociales et religieuses envers l'EPS**

Les deux sexes de la population de notre étude pensent que *"la société ne les juge pas négativement envers la pratique de l'EPS, et cela en les poussant à l'abandon, du moins à leur âge"*.

Quelle explication allons-nous attribuer à ces attitudes ?

L'une des principales raisons à cela, revient au caractère officiel de cette discipline au niveau de l'éducation nationale. Puisque la loi n°04-10 relative à l'éducation physique et aux sports (2004) est claire, notamment au chapitre II. On souligne dans l'article 06 que : " l'enseignement de l'éducation physique et sportive est obligatoire à tous les paliers de l'éducation nationale. Ce qui pousse la société à n'exercer aucune résistance envers la pratique de l'EPS".

Impact du facteur socioculturel sur les inégalités de réussite entre les filles et les garçons aux épreuves du baccalauréat sportif.
Mokrani Farida - IEPS Sidi Abdellah-Zeralda-Université d'Alger 3.

Le souci majeur pour toutes ces filles et ces garçons est de participer à toutes les activités sportives officielles du lycée en évitant toutes les remarques qui risquent de remettre en cause leurs cursus scolaires et cela, avec une certaine complicité de leurs milieux sociaux. Tout cela se faisant dans le but d'obtenir de bonnes notes aux épreuves du baccalauréat sportif, car, associées aux résultats généraux du bac, ces notes obtenues permettront d'avoir de plus grandes chances de réussite à ce stade de scolarité.

Quant aux facteurs religieux, les avis sont partagés *"les filles sont tout à fait d'accord du fait qu'elles sont réservées envers la pratique de l'EPS pour des considérations religieuses, contrairement aux garçons qui trouvent que la religion n'est pas du tout un handicap"*.

La question qui nous préoccupe le plus, repose particulièrement sur les attitudes contradictoires des deux sexes concernant le facteur religieux.

L'un des arguments les plus développés par la conception religieuse musulmane et la plus éloquent et significative pour justifier l'égalité sexuelle entre l'homme et la femme se traduit selon les données de Ferjani (1991) par le biais de la sourate Qotb¹⁵⁹ comme suit : "...l'égalité de la femme avec l'homme est totale du point de vue de (l'appartenance à) l'espèce (humaine) et les droits humains. La distinction n'est instituée qu'au regard des considérations relatives aux possibilités, à l'expérience et à la responsabilité de l'homme et de la femme, cela n'affecte pas le statut humain.

Là où il y a la possibilité d'égalité entre les deux sexes tels que le domaine de la responsabilité, ils sont égaux. Là où ils diffèrent, l'inégalité doit être en conséquence.

Comme nous venons de voir, en droit musulman, la pratique du sport est en soi licite pour les deux sexes, voire obligatoire, du fait qu'elle peut renforcer l'individu et le groupe. Cependant, le sport ne doit pas se heurter à des interdits religieux qui limiteraient la pratique.

Il nous suffit de citer au passage les propos repris par Abbassi (2005), du Prophète Mohamed qui avait adressé des directives aux chefs placés sous ses ordres leur recommandant d'initier leurs enfants aux pratiques sportives : "apprenez à vos enfants la natation, le lancer et l'équitation". La réticence des filles envers l'EPS est peut être liée à la tenue vestimentaire, un sujet sur lequel nous reviendrons plus tard dans cet item.

○ **L'engagement de l'état envers la pratique de l'EPS**

La politique nationale d'encouragement à la pratique sportive et les mesures qui sont prises afin de renforcer le prestige du sport auprès de la jeunesse n'ont pas vraiment convaincu la population de notre étude. La preuve en est parmi les réponses recueillies, il a été noté entre autres que "les élèves n'étaient pas du tout d'accord quant aux moyens infrastructurels et équipements sportifs que l'état a mis *pour encourager l'EPS*" et ce, malgré tout l'intérêt et les prédispositions règlementaires que l'État a portés pour l'épanouissement de l'activité sportive, de l'EPS.

Il serait fastidieux d'énumérer tous les articles du chapitre XI des équipements et des infrastructures sportives de la loi n° 04-10 relative à l'éducation physique et aux sports (2004). Néanmoins, les articles 81, 82 et 84 méritent d'être cités:

- Le premier article stipule : "l'État et les collectivités locales veillent, après consultation des fédérations sportives nationales concernées, à la réalisation et à l'aménagement d'une infrastructure sportive diversifiée et adaptée aux différentes formes de l'éducation physique et sportive conformément à la carte nationale de développement sportif et dans le schéma directeur des sports et grands équipements sportifs.

- Le second article souligne "dans le but d'intensifier les différentes formes de pratiques sportives et de développer le réseau infrastructurel sportif national, les personnes physiques et morales de droit public ou de droit privé, peuvent, dans le

Impact du facteur socioculturel sur les inégalités de réussite entre les filles et les garçons aux épreuves du baccalauréat sportif.
Mokrani Farida - IEP Sidi Abdellah-Zeralda-Université d'Alger 3.

cadre de la législation en vigueur, réaliser et exploiter des installations sportives et / ou de loisirs.

– Le troisième article évoque que l'État encourage la mise en place d'une industrie des équipements et matériels sportifs.

Cette attitude contradictoire entre les lois décrétées par l'état envers la pratique sportive et les attitudes négatives de la population de notre étude corrobore les données de Bellik (1988) qui insiste en soulignant dans ses témoignages sur la lutte pour la défense du Mouvement Sportif National.

Il a ainsi démontré que si la réforme sportive a apporté une amélioration en matière de sport de performance, l'éducation physique scolaire et universitaire ainsi que le sport de masse attendent toujours la concrétisation des objectifs fixés par la charte nationale, ce qui est évoqué en 2005 dans le rapport sur l'urgence d'une relance à la pratique sportive scolaire et universitaire qui a été parrainé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

o Le facteur motivationnel et l'EPS

Voilà un concept qui a fait coulé beaucoup d'encre dans le domaine des sciences sociales et plus particulièrement l'éducation physique et sportive. L'apprenant dans son contexte scolaire ne se limite pas seulement à une tâche motrice mais il est appelé à en accomplir plusieurs (Viau 2007). Sa mission selon Oboeuf (2010), se manifeste par la réception des informations théoriques, suivie d'un raisonnement de la situation pour la prise de décisions qui se termine en actions motrices à base d'efforts physiques et énergétiques qui peuvent même entraîner l'épuisement (théorie sur l'acte moteur reprise des données de Frédérique Malho 1969).

Malgré tout ce déploiement énergétique, les deux sexes de la population de notre étude ont favorablement accepté ces sacrifices en soulignant "*leurs ambitions et leurs volonté à l'égard de l'EPS*".

Ce qui s'accorde avec les conclusions de Caviglioli (2000) dans une étude traitant les attitudes des lycéens envers l'EPS. L'auteur souligne qu'à l'âge de lycéen, à partir de 17 ans, on relève un niveau d'exigence plus élevé par rapport aux 14 et 16 ans. En effet, un regain de participation et de motivation à travers l'activité de compensation caractérise l'apprenant de 17 ans, alors que la rébellion intellectuelle, la démarche résistante, la mise en cause, la manque d'enthousiasme sont propre aux élèves plus jeunes.

Les concepts "ambition et volonté", choisis comme modèle de motivation sont associés à la motivation intrinsèque, Sahuc (2006). Ces modèles vont de paire avec les intérêts. Ainsi, la plupart des situations sportives présentent ce type d'incitation positive, mais il a été observé dans certains cas que ces motivations peuvent entraîner des conflits intérieurs en raison des efforts demandés en matière de sacrifice en "temps et en énergie".

Ces formes de motivations peuvent être reconverties et remplacées par d'autres modèles de motivation extrinsèque que qualifie Florence et col., (1998) comme étant des buts extérieurs à l'élève. Cela s'identifie par des besoins de "valorisation sociale" comme le besoin de se comparer ou d'être gratifié.

A ce stade de la motivation, l'élève n'agit plus parce qu'il a choisi de s'engager dans l'éducation physique et sportive, et d'en faire "son affaire", y trouvant son plaisir. C'est tout au plus que cela qu'il nous semble être. Pour Famose (1990), l'engagement de l'élève vis-à-vis de la pratique sportive peut être la conséquence de certains facteurs extérieurs, comme c'est le cas de l'enseignant qui voit son élève se donner d'avantage ou bien, parce que celui-ci veut améliorer son classement en attendant une récompense ou pour recueillir l'estime et l'approbation de son environnement socioculturel.

Nous reviendrons à toutes ces interrogations dans les petits détails aux questions qui suivent.

○ **La mixité en l'EPS**

Les filles et les garçons ne sont pas du tout d'accord sur le fait que " le travail en mixité n'affaiblit l'engagement des filles, et que *"les regards des garçons n'influent en aucun cas, d'une manière négative sur le rendement des filles"*.

La mixité à l'école, instaurée essentiellement pour des raisons économiques ou (et) politique est socialement admise, puisque la Constitution et les lois algériennes parlent d'égalité des sexes.

Qu'en est-il pour l'EPS ?

Les travaux de chercheurs (Combaz 1991, Cecil 2004, Cogèrino 2005) qui se sont particulièrement intéressés aux attitudes des élèves à propos de la mixité en EPS sont aussi favorables que la population de notre étude. Cette dernière à notre avis tirerait plus profit de ce mélange "filles et garçons" comme le fait de pouvoir jouer ensemble pour apprendre à mieux se connaître et à se rapprocher d'avantage du sexe opposé.

La question de mixité nous renvoie à celle historiquement structurante de l'objet de l'EPS et des débats permanents concernant la définition de l'éducation physique scolaire, de ses contenus et de ses finalités. Si l'EPS est éducatif, la question de la mixité ne peut évoluer que dans le contexte pédagogique qui entraînera d'ailleurs l'exclusion de toutes représentations à caractère purement "performance sportive".

○ **Le facteur vestimentaire et image du corps envers l'EPS**

Lorsqu'on sait que le coran et de nombreux récits du prophète Mohamed interdisent la nudité en public, *"les filles et les garçons de la population de notre étude ne sont pas du tout d'accord, c'est-à-dire que leurs tenues sportives ne les poussent pas à fuir l'EPS"*. Il est à rappeler que les élèves sont conscients du fait qu'il faut se plier aux règles fondamentales

du sport par le port obligatoire d'une tenue sportive au moment de l'activité.

Cette attitude nous laisse comprendre qu'il y a une certaine complicité qui lie l'enseignant et l'élève pour lever des obstacles de moralité lorsque ceux-ci se présentent. Ce comportement selon certains auteurs (Devictor 2004, Samson 2005) a été tout simplement interdit en Iran, en application de la charia islamique.

Quant à l'image du corps, les filles contrairement aux garçons nous laissent comprendre, *"qu'elles sont assez d'accord que leurs corps féminins les dérangent pendant les séances d'EPS"*.

L'explication plausible à ce type de comportement fait référence au corps de la femme qui est considéré comme élément omniprésent, quand il s'agit de comprendre comment s'opère la division sexuelle pendant la séance d'EPS. Cette approche n'engendre pas la remise en question des identités féminines. Car c'est sur l'aspect corporel que l'on évoque l'idée de compétence propre à chaque sexe.

Ce blocage féminin à la pratique de l'EPS, nous semble être directement lié au facteur sexuel. Kerguat et col., (2007) soulignent à ce sujet, que le corps de la femme reste perçu avant tout comme objet de désir masculin. Le regard érotisant des hommes envers les corps de ces femmes les contraint à se retenir et à se retirer des pratiques sportives.

○ Compétences en EPS

L'aspect physique considéré comme élément primordial dans l'apprentissage de l'habileté motrice a été décrit par Cox & Locoq (2005) comme étant un des axes de compétence après celui de l'aspect cognitif et social. Nous allons y faire référence pour expliquer les attitudes des deux sexes de la population de notre étude envers l'EPS où ils soulignent qu'ils *"ne sont pas du tout d'accord sur le fait qu'ils ne seraient pas fait pour le"*

Impact du facteur socioculturel sur les inégalités de réussite entre les filles et les garçons aux épreuves du baccalauréat sportif.
Mokrani Farida - IEPS Sidi Abdellah-Zeralda-Université d'Alger 3.

sport, qu'ils ne progresseraient pas, et qu'ils aient le sentiment d'être inférieur aux autres et qu'ils seraient enfin un handicap pour le groupe".

La principale réponse à ce type d'interrogation est liée au concept d'estime de soi, défini par Champely (2003) comme étant une composante psychologique qui renvoie à la perception de chacun vis-à-vis de sa propre valeur et ceci, par combinaison des différentes propositions en établissant un rapport entre les aspirations, les désirs et les objectifs de chacun.

A ce titre, les travaux de Weiss et Horn (1990) repris par Cox et Locoq (2005) nous laissent comprendre que les filles et les garçons qui sous-estiment leur propre compétence auront souvent tendance à renoncer au sport. Inversement, la façon avec laquelle ces élèves se font une image d'eux mêmes c'est-à-dire, "beau, d'athlétique, ou d'intelligent", auront généralement une plus haute estime de soi selon les conclusions de Bec, Denis et Gosselin (2003). Ce qui étaye les données que nous avons enregistrées sur la population de notre étude.

Quant à l'attitude des filles de "*ne pas être du tout d'accord quelles sont plus compétentes que les garçons en EPS*", celle-ci nous permet de comprendre que les filles ont réagi sous les effets des retards culturels accumulés de la socialisation différentielle avec les garçons. Elles ont fait moins d'activité physique que les garçons, par conséquent leur niveau d'habileté motrice est sous-estimée à cause de l'inexpérience motrice. Ce qui est difficile à rattraper.

A chaque fois qu'on évoque le concept de compétence physique entre les deux sexes (filles et garçons), les filles se limitent à dire, qu'elles sont moins compétentes que les garçons.

Un autre aspect limitant les compétences physiques des filles par rapport aux garçons que plusieurs auteurs (Bilal & Pfefferkom 2002, Costil et Wilmore 2006, Boisseau et col., 2009) définissent comme le concept de "différenciation

interne", en mettant l'accent sur le fait que "la nature a donné à l'homme plus de capacité physique en termes de force, vitesse, endurance à celles de la femme", ce qui est nettement visible au niveau de leur performance sportive (Poortemans & col., 2003).

○ L'EPS aux yeux des parents

Lorsqu'on sait que les parents, en tant qu'élément fondamental du noyau familial, offrent un solide appui à leurs enfants afin de développer chez eux le goût à la pratique de l'EPS en leur inculquant l'idée " *qu'il est important de pratiquer l'EPS à l'école, sans distinction de sexe, et que la note n'est pas une priorité*". Cela signifie que l'effort des parents envers leurs enfants ne se limite pas seulement à la réussite scolaire, mais à leur perception positive et à leur engagement à la pratique de cette discipline.

La réaction des parents à ce type d'interrogation est particulièrement orientée vers l'importance de la pratique sportive, compte tenu des biens faits que l'activité sportive procure à leurs enfants. La première vertu de l'exercice physique est selon eux de leur donner "un esprit sain dans un corps sain", de permettre au corps de se développer correctement, de le prédisposer à la faculté d'évacuer la fatigue, le stress, ainsi que l'agressivité accumulée à l'issue d'une journée de travail scolaire.

Une telle démarche nous donne une idée assez précise sur le profil des parents. Tel "un père se présentant un passé sportif favorable et une mère trouvant que l'EPS n'est pas une perte de temps. Un intérêt particulier à la pratique de l'EPS se manifeste chez les deux sexes sans distinction. Plusieurs travaux (Chalot 2001, Cogénilo 2005, Figari & col., 2006) s'accordent à dire, qu'un milieu familial favorable à la pratique sportive est significativement corrélé au niveau d'engagement de la population qui l'entoure.

Impact du facteur socioculturel sur les inégalités de réussite entre les filles et les garçons aux épreuves du baccalauréat sportif.
Mokrani Farida - IEP Sidi Abdellah-Zeralda-Université d'Alger 3.

Cela laisse admettre, selon Alary & Simard (2000) qu'un environnement positif à la maison, des attitudes positives face à l'éducation et des attentes élevées de réussite scolaire ont un effet notable sur l'alternance des élèves par la pratique de l'EPS et ce, dans les différents milieux socio-économiques. Ce phénomène que décrit Cacouault & Ouevrard (2003) "d'héritage familial" repose particulièrement sur la catégorie socioprofessionnelle des parents. Plusieurs études relevant de ce domaine (Caviglioli 2000, Cogérino 2005) sont arrivées à des conclusions communes, en soulignant que le niveau de la catégorie socioprofessionnel des parents est significativement corrélé avec les résultats scolaires de leurs enfants.

Qu'en est-il pour l'EPS ?

D'après les résultats de notre étude, les élèves qui ont eu des notes relativement élevées à l'examen du bac sportif viennent particulièrement des familles dont la mère est cadre supérieur, tout en sachant que la destinée scolaire des enfants dépend assurément de l'ensemble des caractéristiques sociodémographique du milieu familial.

Les travaux de Bihr & Pfefferorn (2002) semblent aller dans ce sens. En effet, ces auteurs soulignent que la situation de la mère, par son diplôme et son statut de cadre supérieur joue un rôle spécifique qui influe fortement sur la transmission de la culture scolaire et sur la mobilisation familiale en faveur de la réussite scolaire des enfants.

Quel que soit le diplôme et le statut du père, les enfants réussissent d'autant mieux sur le plan scolaire que leur mère est elle-même plus diplômée. Parallèlement, la même source bibliographique fait apparaître que le temps que les femmes cadres supérieures consacrent au suivi scolaire croît avec son niveau de diplôme. Ainsi que le niveau scolaire de la mère jouerait un rôle plus appréciable que celui du père.

Ce qui explique l'homogénéité des notes obtenues en comparant les catégories socioprofessionnelles de la population de notre étude. Ceci rend les résultats auxquels

nous sommes arrivés plus crédibles et étaye l'idée selon laquelle la mère qui se chargerait effectivement de l'éducation de son enfant et, plus précisément, de son soutien scolaire.

Alors, il est plus important pour l'élève, quel que soit le sexe, fille ou garçon, que sa mère, plutôt que son père ait un solide "bagage" scolaire, puisque c'est en général, elle qui l'assistera au cours de sa scolarité, le motivera et fera en sorte qu'il réussisse.

Ce qui nous amène à comprendre que les parents exercent une influence importante sur leur enfant envers la pratique de l'EPS.

Conclusion

Au terme de cette étude, il est impératif de souligner que la pratique de l'EPS est indissociable du facteur social et religieux en prenant en compte le facteur corporel et vestimentaire. Ainsi, l'engagement de l'État en termes, d'infrastructure et d'équipement sportif serait d'un apport considérable. C'est dans cette optique de l'on peut créer un climat motivationnel favorable à la pratique de l'EPS.

D'autres facteurs viennent s'ajouter à ces données, il s'agirait de l'EPS aux yeux des parents qui constitue selon nos résultats un solide appui pour développer le goût au sport. Toute en sachant que l'élève, quelque soit son sexe est apte à la pratique de l'EPS.

Par ailleurs il faut admettre que cette étape n'est qu'une première approche sur les facteurs déterminant des écarts de réussite entre les garçons et les filles aux épreuves du baccalauréat sportif et qui serait intéressant d'envisager d'autres facteurs dans le but de compléter cette étude.

Bibliographie

1. **Abbassi Z., (2005)**, Sport culture et société: analyse psychosociologique des freins au changement du statut du corps en Algérie, éd., OPU.
2. **Alderman R., (1986)**, Manuel de psychologie du sport, vigot, Paris p.225.
3. **Bihl A., Pfefferkorn R., (2002)**, Hommes, femmes, quelles égalités? École, travail, couple espace..., éd., Broché, p.114.
4. **Bloch J., (2006)**, Motivation autodéterminée et perception du conflit et d'instrumentalité au rôle de pratique sportive, Thèse de doctorat, Université Josef Fourier - Grenoble I sciences et géographie.
5. **Birns, B., (1986)**, Les différences entre les sexes : Leur émergence et leur socialisation au cours des toutes premières années de la vie, éd., Amphora.
6. **Caviglioli B., (2000)**, Sport et adolescent, éd., Brochet p.51.
7. **Cecil V., (2006)**, Revue française de pédagogie: numéros 154 à 157, institut pédagogique national de France.
8. **Champely S., (2003)**, Statistique vraiment appliquée au sport : cours et exercices, éd., De Bocck. p. 14.

9. **Combaz G., (1992),** Sociologie de l'éducation physique: évaluation et inégalité de réussite, éd., Broché p.65.
10. **Cox R., Lecoq J.C., (2005),** Psychologie du sport, éd., De Boeck, p.408.
11. **Davisse A. et Vollandat M., (1982),** Mixité : pédagogie des différences et didactiques, revue EPS, n° 206, p.53-56.
12. **Famose J-P., (1990),** Aptitudes et performance motrice, revue E.P.S, Paris, p. 15.
13. **Ferjani M C., (1991),** Islamisme, laïcité, et droits de l'homme: un siècle de débat, éd., Broché, p.36.
14. **Loi n° 04-10 (2004),** Relative à l'éducation physique et aux sports, Ministère de la Jeunesse et des Sports.
15. **Loyd B., (1994),** Différences entre sexes. In Moscovici (Coord.), Psychologie sociale des relations à autrui, éd., Nathan, Paris.
16. **Ohneuf A., (2010),** Sport, communication et socialisation, éd., Broché, p.113.
17. **Pootmans J., Boiseau N., (2003),** Biochimie des activités physiques, éd., De boeck, p.480.
18. **Sahuc C., (2006),** Comment motiver votre enfant, éd., Harmattan, p. 22.

19. **Vlau R., (2005),** La motivation dans la création scientifique, éd., Harmattan, p.29.
20. **Vidal C., & Benoit-Browaey D., (2005),** Cerveau, sexe et pouvoir. *Paris : Belin.*
21. **Zerdoumi N., (1982),** Enfant d'hier "l'éducation de l'enfant en milieu traditionnel algérien" éd., Cameroun, Paris, p.154.
22. **Zimmermann D., (1981),** Questions / réponses: l'éducation physique et sportive, éd., ESF, France, p. 104.